



**Présentation synthétique du  
Budget 2017**

## Synthèse Budget 2017

Budget 2016	Budget 2017	Dépenses	Recettes	Budget 2017	Budget 2016
<b>12 969 000</b>	<b>13 075 000</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion des Eaux pluviales</b></li> <li>• <b>Gestion de la DECI</b></li> <li>• <b>Contrats de Délégation de Service Public</b></li> <li>• <b>Charges de personnel</b></li> <li>• <b>Frais de fonctionnement du SIDEN-SIAN</b></li> <li>• <b>Dépenses exceptionnelles et imprévues</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations pour Eaux Pluviales</b></li> <li>• <b>Cotisations pour la DECI</b></li> <li>• <b>Contrats de Délégation de Service Public</b></li> <li>• <b>Participation de Noréade aux charges de personnel</b></li> <li>• <b>Participation de Noréade aux frais de fonctionnement</b></li> </ul>	<b>13 207 000</b>	<b>13 100 000</b>
<b>2 327 000</b>	<b>2 617 000</b>			<b>2 643 000</b>	<b>2 350 000</b>
<b>500 000</b>	<b>550 000</b>			<b>550 000</b>	<b>500 000</b>
<b>250 000</b>	<b>200 000</b>			<b>200 000</b>	<b>250 000</b>
<b>268 000</b>	<b>268 000</b>			<b>239 000</b>	<b>237 000</b>
<b>123 000</b>	<b>129 000</b>				
<b>16 437 000</b>	<b>16 839 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 839 000</b>	<b>16 437 000</b>

### Gestion des Eaux Pluviales

La recette des cotisations pour eaux pluviales s'élève à 13 207 000 € en 2017.

Elle prend en compte la hausse de + 1 % de la cotisation, dont le taux de base passe de 20,13 € TTC à 20,33 € TTC par habitant, l'augmentation du nombre de communes adhérentes et l'évolution des tarifs progressifs.

La recette globale de 2017 n'augmente que de + 0,8 % par rapport au budget initial 2016, mais ce dernier a été revu à la baisse et a fait l'objet d'une correction de – 200 000,00 € en décision modificative fin 2016.

Les dépenses concernant la gestion des eaux pluviales, pour 13 075 000 €, représentent contractuellement 99 % du montant des cotisations.

**Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Le budget 2017 a été élaboré sur la base d'une cotisation de 5,00 TTC par habitant, qui restera stable jusqu'en 2020, et qui doit permettre de financer, sur une durée de 8 ans, la construction de 245 poteaux d'incendie et de 175 citernes.

Les recettes 2017, 2 643 000 €, sont en hausse par rapport à 2016, 2 350 000 €, compte tenu des nouvelles adhésions.

Les dépenses concernant la DECI, pour 2 617 000 €, représentent contractuellement 99 % du montant des cotisations.

**Contrat de Délégation de Service Public (DSP) des services d'eau et d'assainissement**

La gestion des contrats de DSP s'équilibre en dépenses et en recettes pour le SIDEN-SIAN, les redevances, perçues par les délégataires pour le compte du SIDEN-SIAN, sont ensuite reversées à Noréade, en charge de la réalisation des investissements.

Le montant de 550 000 €, prévu en 2017, est en hausse par rapport à 2016 suite à la reprise de nouveaux contrats de DSP.

**Charges de personnel**

Ces dépenses (personnel mis à disposition de Noréade, agents en longue maladie, capital décès) payées par le SIDEN-SIAN sont pris en charges par Noréade.

L'effectif géré est en baisse et entraîne une diminution du budget 2017, 200 000 €, par rapport à 2016, 250 000 €.

**Frais de fonctionnement du SIDEN-SIAN**

Ces charges intègrent le paiement d'indemnités, de frais de déplacement, de frais de réception, d'affranchissements, de fournitures administratives...

Ces frais de fonctionnement, pour un montant de 268 000 € qui demeurent stable par rapport à 2016, sont répartis statutairement sur la base des recettes perçues au niveau de chaque compétence. Noréade paye sa quote-part, pour un montant de 239 000 € en 2017, concernant les compétences à caractère industriel et commercial (eau potable, assainissement collectif et non collectif), et le SIDEN-SIAN garde à sa charge sa quote-part concernant les compétences à caractère administratif (eaux pluviales urbaines et DECI).